



Santé au Travail et problématique de la Violence Conjugale

INTRODUCTION.

La violence conjugale aurait des **répercussions directes sur le milieu de travail** : idée nouvelle qui a donné lieu à certains travaux, récemment seulement, au Canada et aux Etats – Unis.

Conséquences de la violence conjugale

- ⇒ Insécurité. Détresse psychologique. Peur, isolement. Dépression. Perte d'estime de soi. Tentative de suicide.
- ⇒ Blessures physiques. Brûlures de cigarettes. Fausse – couche.
- ⇒ Licenciement lié au harcèlement du partenaire, sur le lieu de travail.
- ⇒ Décès.

Les différentes formes de violence :

Verbales : Insultes ...

Psychologique : intimidation, dénigrement,
chantage, menaces...

Les différentes formes de violence :

Physique : Coups de poing. Coups de pied.
Blessure par arme ou objet...

Sexuelle : Relations sexuelles forcées ou
accompagnées de coups ou
blessures...

Economique : Empêcher le conjoint de
garder ou obtenir un emploi.
S'emparer de son argent...

La violence conjugale : des chiffres impressionnants !

- ◆ Question restée longtemps politiquement invisible ; *le souci de production officielle de chiffres constitue un progrès social.*
- ◆ 95 % des cas : **femmes.**
Pour « SOS Papas » : 20% des cas : **hommes.**
- ◆ Concerne une femme sur cinq (données française, canadienne, suisse)
- ◆ Au Canada : 25% des femmes à partir de 16 ans, sont victimes, et 45% présentent des blessures.

La violence conjugale : des chiffres impressionnants !

« C dans l'air » (31 janvier 2003) :

En France :

Un million cinq cents mille femmes sont concernées

(toutes les formes de violence)

Une femme sur dix, au cours d'une année, est battue.

Chaque mois, six femmes meurent de violence conjugale.

SUR LE PLAN JURIDIQUE

- ◆ En France, depuis 1994 : la violence conjugale est devenue un délit.
- ◆ En cas D'ITT de plus de huit jours : trois ans de prison pour l'agresseur.
(Théorique, jamais appliqué)

Violence conjugale et milieu de travail

Pourquoi un tel intérêt ?

Etude canadienne et rédaction d'un guide (Donna Denham et Joan Gillespie, programme sur la violence familiale)

- ✓ La violence conjugale rend les victimes vulnérables à d'autres formes de violence et de harcèlement, en raison de la dévalorisation, de l'isolement, de l'auto culpabilisation qu'elle provoque
- ✓ On a occulté durant des années que la violence familiale était un phénomène grave, fréquent, n'ayant pas de répercussions seulement à l'intérieur du domaine privé.
- ✓ Ces violences provoquent de grosses souffrances personnelles et une baisse de productivité : tout le collectif de travail est concerné (employeur, collègues, intervenants en Santé au Travail).

VIOLENCE CONJUGALE ET MILIEU DE TRAVAIL

*Exemple aux Etats – Unis : « **Harman International** »
(Société Privée)*

Une salariée de cette entreprise a été poignardée par son ex – mari, alors qu'elle sortait de l'entreprise.

Implication de la direction dans cette douloureuse histoire.
Elle s'est engagée en ces termes : « Il est de la responsabilité de l'entreprise de protéger ses salariés »

L'engagement de la direction s'est prolongé en rédigeant un livret de sensibilisation sur le sujet de la violence conjugale, distribué à chaque salarié.

VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE ET VECU AU TRAVAIL

(Etude réalisée au Canada auprès de 21 femmes)

- ✓ Milieu de travail = refuge pour certaines.
- ✓ Pour d'autres : Travail = Stress supplémentaire. Ces femmes présentent plus souvent un absentéisme au travail.

VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE ET VECU AU TRAVAIL

- ✓ Presque toutes les femmes présentent au travail des signes d'instabilité affective :
 - Agressivité et accès de colère
 - Pleurs
 - Isolement et mutisme.
- ✓ Concentration / épuisement : Pour 14 femmes, baisse de la concentration au travail, épuisement émotionnel.

LE DEPISTAGE : INTERET

Les victimes de violence conjugale sont plus susceptibles de révéler l'existence de la violence, si on les interroge à ce propos.

Si on ne leur en parle pas directement, les victimes ne disent habituellement pas à leur médecin qu'elles sont maltraitées.

Le dépistage augmente la probabilité que les services médicaux, sociaux, et juridiques, interviennent avant que la victime ne subisse des blessures plus graves, voire mortelles.

LE DEPISTAGE : ASPECT PRATIQUE

On ne sait pas très bien si une approche directe ou indirecte est préférable.

⇒ Exemple de question indirecte :

« Comment vous y prenez – vous, vous et votre partenaire pour régler les conflits ? »

⇒ Exemple de question directe :

« Avez – vous peur de votre partenaire ? »

EN PRATIQUE

- ◆ Exercer son jugement clinique pour choisir entre des questions indirectes ou directes.
- ◆ S'il y a des enfants à la maison, poser des questions pour savoir s'ils sont maltraités.
- ◆ Montrer de l'empathie.
- ◆ Ne pas porter de jugement.
- ◆ Aborder le sujet par une phrase bienveillante : « vos blessures m'inquiètent »
- ◆ Informer la personne que l'information restera confidentielle.

COMMENT AIDER LES VICTIMES ?

ROLE DE L'EMPLOYEUR OU DE LA HIERARCHIE :

La hiérarchie a les contacts les plus nombreux avec les victimes de violence conjugale.

Elle a besoin d'informations : **rôle du médecin du travail.**

- **Pour :**

- Identifier le problème.**

- Prendre des mesures.**

- **Elle peut offrir de l'aide par :**

- L'écoute.**

- L'accord de congés.**

- L'adaptation des horaires de travail.**

LES ATTITUDES NEFASTES

Un milieu de travail sexiste et violent.

Des jugements et critiques.

La jalousie des collègues si la hiérarchie accorde des congés ou un aménagement des horaires.

COMMENT AIDER LES VICTIMES ?

ROLE DU MEDECIN DU TRAVAIL :

- **Ecoute :**
- **Dépistage.**

Permettre à la personne d'exprimer sa peur et sa colère.

Confirmer que ce qui lui arrive n'est pas acceptable.

COMMENT AIDER LES VICTIMES ?

ROLE DU MEDECIN DU TRAVAIL :

- **Conseils :**

Dire à la personne qu'elle a des capacités pour s'en sortir (Elle a entendu dire pendant des années qu'elle était nulle, qu'elle ne valait rien)

Informé sur la protection juridique à laquelle a droit la personne.

COMMENT AIDER LES VICTIMES ?

ROLE DU MEDECIN DU TRAVAIL :

- **Orientation :**

Fournir une liste des N° de téléphone d'urgence, et des ressources.

PAS DE MESSAGE NEFASTE

On ne parle pas de ses difficultés
personnelles au travail.

C'est de votre faute.

Si cela m'arrivait, je le (la) quitterais.

C'est un problème de communication.

RESSOURCES

▲ Violence Conjugale femmes info services :

Tel : 01 40 33 80 90

Minitel : 3615 SOS Femmes

▲ Viol femmes informations :

Tel : 0 800 05 95 95

▲ Femmes battues : Centre d'hébergement (92)

Tel : 01 47 36 96 48

RESSOURCES

▲ AGENA : à Rouen.

Soutien aux femmes en difficulté. Organise des activités de rencontre, met à disposition des appartements.

▲ SOS Papas : Tel : 01 39 76 19 99